Liste de vérification quotidienne – COVID-19



Reprise des travaux sur les chantiers de construction

QUESTIONS	OUI	PRÉCISIONS
Est-ce que l'employeur valide l'état de santé des travailleurs arrivant sur le chantier ?		
Est-ce que les travailleurs sont informés de quitter le chantier s'ils présentent un des symptômes ?		
Est-ce que l'employeur a planifié les travaux pour respecter la distanciation physique ?		
Est-ce que la distanciation physique est respectée lors de l'entrée-sortie du chantier, lors des pauses, lors des repas ?		
Est-ce que des toilettes sont accessibles sur le chantier ?		
Est-ce que les toilettes sont nettoyées deux (2) fois par quart de travail ?		
Est-ce que la table de la salle à manger est nettoyée avant et après chaque utilisation ?		
Est-ce que la salle à manger est nettoyée chaque jour ?		
Est-ce qu'il y a présence d'eau et de savon pour se laver les mains ?		
Est-ce que la distanciation physique de 2 mètres est respectée dans la salle à manger ?		
Est-ce que le taux d'occupation des autobus et des ascenseurs est réduit de 50 % ?		
Est-ce que les outils partagés ou les postes de travail (incluant les véhicules) sont nettoyés après chaque utilisation ?		
Est-ce que les EPI sont utilisés si la distanciation physique n'est pas respectée ?		
En l'absence d'une réponse affirmative à l'une ou à plusieurs de ces questions, des mesures doivent être mises en œuvre immédiatement.		
Cette liste doit être affichée ou disponible sur le chantier.		
Date : Signature :		
Ligne d'information COVID-19 : 1 877 644-4545		Pour joindre un inspecteur de la CNESST : 1 844 838-0808

